



GPEC* Industrial Automation

*Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Document de Communication n'ayant pas valeur contractuelle



Magelis
HMI



Harmony



Sensors
& RFID



Field
Devices



TeSys



Altivar



Preventa



Lexium



Okken & Blokset iPMCC

Le Congé de Mobilité

Industrial Automation propose le Congé de Mobilité pour favoriser l'accès à un emploi nouveau et stable à l'extérieur du Groupe.

Pendant le Congé de Mobilité, vous bénéficiez d'une **dispense totale d'activité, partiellement rémunérée**, afin de concrétiser votre projet professionnel, qui doit s'inscrire dans l'un des 3 parcours suivants :

- ▶ la « Recherche d'un emploi externe »
- ▶ la « Formation de reconversion professionnelle »
- ▶ la « Création ou reprise d'entreprise »

Avant et pendant le Congé de Mobilité vous bénéficiez du support personnalisé d'un Cabinet Conseil.

»»» Vous êtes volontaire⁽¹⁾ et avez un projet réalisable **contactez votre Responsable RH ou le cabinet conseil BPI** (dont vous trouverez les contacts en fin de présentation contact en fin de présentation)

(1) A condition que votre poste figure dans le périmètre d'application de l'accord et d'avoir au minimum 10 ans d'ancienneté.

Durée :

12 mois : entre 10 ans et 25 ans d'ancienneté

14 mois : après 25 ans d'ancienneté

+ 2 mois si 50 ans et plus

+ 2 mois si emploi posté pendant au moins 15 ans au sein de SE

Rémunération :

65% de la rémunération mensuelle brute moyenne des 12 derniers mois (y compris primes, bonus... versés).

Cette rémunération est exonérée du paiement des charges sociales (hors CSG/CRDS) pendant les 12 premiers mois et ce « Net » sera maintenu au-delà, dans le cas d'un Congé de Mobilité supérieur à 12 mois.

Une indemnité temporaire d'adhésion de 15 000 € bruts sera versée en cas de conclusion de la convention avant le 1^{er} mai 2021

A la fin du Congé de Mobilité, l'indemnité de licenciement est versée exonérée de charges sociales et non imposable fiscalement, sous réserve de certains plafonds.

Nombreux avantages maintenus

Couverture maladie Sécurité Sociale, prévoyance, retraite de base et complémentaire,... et divers avantages liés au Congé de Mobilité lui-même (cf. Accord de déclinaison du 30 octobre 2019).

Life Is On

Schneider
Electric

Le PASS Retraite

Industrial Automation propose le PASS Retraite pour permettre aux salarié(e)s de bénéficier d'une **dispense totale d'activité, partiellement rémunérée, avant le départ à la retraite.**

Il est réservé aux salarié(e)s qui n'ont pas encore l'âge légal de partir à la retraite et qui pourront liquider leur retraite Sécurité Sociale à taux plein à la fin du PASS Retraite.

Un accompagnement personnalisé est prévu avec un cabinet spécialisé pour étudier dans le détail vos droits à la retraite et vous aider dans les démarches administratives.



Vous êtes volontaire et intéressé(e) ⁽¹⁾

Contactez votre Responsable RH

ou le cabinet conseil SIACI (dont vous trouverez les contacts en fin de présentation)

(1) A condition que votre poste figure dans le périmètre d'application de l'accord

Durée :

16 mois max : pour une ancienneté < 15 ans

24 mois max : pour une ancienneté >= 15 ans

La durée du Pass retraite doit être >= 6 mois

Rémunération :

70% de la rémunération mensuelle brute moyenne des 12 derniers mois (y compris primes, bonus... versés)

+ **Indemnité de Départ Retraite majorée**

L'indemnité conventionnelle de départ à la retraite (IDR) est majorée selon la durée du Pass Retraite de :

- 25% pour une durée maximum de 12 mois
- 50% pour une durée > 12 mois et <= 18 mois
- 60% au-delà

Sont proposées diverses possibilités de versement de l'IDR majorée : acompte 40%, mensualisation ou versement total en fin de PASS Retraite.

Nombreux avantages maintenus

Couverture maladie Sécurité Sociale, protection sociale complémentaire, retraite de base, retraite complémentaire, etc ...

Life Is On

Schneider
Electric

Le Rachat de Trimestres

Industrial Automation offre la possibilité de racheter des trimestres de retraite ⁽¹⁾ pour les salarié(e)s ayant l'âge légal de partir à la retraite et étant en mesure de liquider les droits à la retraite à taux plein Sécurité Sociale après rachat des trimestres manquants.

Le rachat se fait par le biais du versement d'une indemnité financière destinée exclusivement au rachat des trimestres manquants, avec l'engagement de liquider votre retraite à taux plein Sécurité Sociale.

Un accompagnement personnalisé est prévu avec le cabinet spécialisé SIACI (dont vous trouverez les contacts en fin de présentation) pour étudier dans le détail vos droits à la retraite et vous aider dans les démarches administratives.

(1) A condition que votre poste figure dans le périmètre d'application de l'accord

(2) Sous réserve de remplir les conditions légales permettant le rachat

Le nombre de trimestres financés⁽²⁾

- ▶ 6 premiers trimestres à 100 %
- ▶ 7ème et 8ème trimestres à 50 %

Seuls les salariés respectant la procédure ci-après pourront bénéficier de ce dispositif :

- Constituer et finaliser son dossier de rachat de trimestres auprès de SIACI **le 15 avril 2021 au plus tard** ;
- Transmettre son dossier à la CARSAT **le 6 mai 2021 au plus tard** ;
- Transmettre son dossier à son HRBP **au plus tard le 7 mai 2021**.

Un dossier qui ne respecterait pas ces dates impératives sera refusé.



Vous êtes volontaire et intéressé(e) ⁽¹⁾
**contactez votre Responsable RH ou
le cabinet conseil SIACI**

Le PASS Requalification

Industrial Automation s'engage à favoriser la mobilité professionnelle dans le Groupe.
Nous accompagnerons, via le PASS Requalification, jusqu'à 10 salarié(e)s dans leur reconversion professionnelle.

La formation sera construite « sur mesure » :

- ▶ Elle dépendra du poste sur lequel vous aurez été retenu(e),
- ▶ Elle sera destinée à développer vos compétences, pour pouvoir accéder à ce poste,
- ▶ Elle pourra durer jusqu'à 6 mois maximum, à temps plein ou à temps partiel. Elle n'est pas diplômante.

Votre engagement est de suivre l'intégralité du cursus de formation.



Vous êtes volontaire et prêt(e) à vous investir dans un cursus de formation ⁽¹⁾, contactez votre Responsable RH

(1) A condition que votre poste figure dans le périmètre d'application de l'accord



Les cabinets qui vous accompagnent

Prendre contact en toute confidentialité à partir du 15 février 2021

Pour un Congé de mobilité



Appel sur n° direct

06 09 11 24 77

RV par mail

schneider@bpi-group.com

Pour un PASS Retraite ou un Rachat de Trimestres



Votre espace personnel en ligne

pour constituer son dossier personnel et demander un Bilan Retraite Individuel « BRI »,

- Télécharger son BRI,
- Consulter les fiches thématiques sur la retraite et notre FAQ
- Rendez vous sur

➔ <https://perspectiveretraite.s2hgroup.com>



Vos interlocuteurs

pour être assisté dans vos démarches de constitution de dossier:

- Prendre un RDV téléphonique avec un consultant retraite,
- Obtenir des précisions ou des éclairages sur nos simulations,
- Contactez-nous par téléphone

 **N° Vert** 0 800 102 006

De 9h à 18h du lundi au jeudi (17h le vendredi)

- Ou par mail à perspectiveretraite@s2hgroup.com
Vous serez rappelé sous 2 jours ouvrés

